

## **Message du Conseil communal au Conseil général n° 207 du 2 octobre 2023**

**OBJET : Prendre connaissance et statuer sur un crédit cadre 2024 - 2028 de CHF 1'150'000.- nécessaire à la réalisation partielle des mesures 0 et 1 prévue par le plan général d'alimentation en eau potable (PGA).**

---

### **1. Préambule / Objet**

Le PGA est un outil technique qui permet d'avoir une vue complète sur l'ensemble du réseau d'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire communal à court, moyen et long terme.

Le PGA est un outil de réflexion, de planification pour une gestion pro active, réfléchie sur minimum 15 ans, mais qui reste flexible selon les aléas du terrain et de l'actualité.

L'étude du nouveau PGA de Haute-Sorne a débuté en 2019. Le plan de concept, dont découle un catalogue de mesures, s'est élevé à plus de CHF 70'000.-, subventionné à hauteur de 40% par le Canton. Le PGA a été approuvé par le Conseil communal en 2022. En août 2023, le Conseil communal a décidé de modifier le concept touchant les installations de Glovelier.

### **2. Introduction**

Le PGA est l'outil incontournable et indispensable pour un service des eaux pour répondre à ses obligations de distributeur qui sont :

- assurer l'approvisionnement en eau potable de qualité irréprochable, en tout temps et en quantité suffisante ;
- garantir, dans la zone d'approvisionnement qu'il alimente, une défense contre le feu par les hydrantes, conformément aux prescriptions légales ;
- fournir de l'eau potable répondant aux exigences de la loi fédérale sur les denrées alimentaires ;
- procéder aux investigations hydrogéologiques nécessaires pour déterminer les zones de protection des eaux.

L'ensemble du réseau d'eau compte plus de 84 km de conduites communales et 63 km de conduites privées, répartis sur une surface communale de plus de 71 km<sup>2</sup>.

Pour le PGA, le service des eaux est parti d'une situation existante avec ses contraintes, obligations et failles. Il liste différentes mesures, certaines sont des travaux à réaliser et d'autres des réflexions à mener, afin de maintenir l'état et améliorer ce qui doit l'être. Tout n'est pas réalisable immédiatement, raison pour laquelle un plan d'action est élaboré et les priorités fixées. Il ne s'agit pas que d'investissements financiers mais également d'une amélioration de gestion et de répondre aux défis futurs de manière proactive.

### **3. Considérations générales**

Pour répondre aux exigences incombant au service des eaux, le concept PGA tient compte de divers facteurs, dont, notamment, l'évolution démographique, les changements climatiques, la qualité des ressources, la géographie de la zone d'alimentation ou encore l'aspect financier.

Le concept ainsi réalisé pose la situation et le visage du service des eaux dans un futur défini.

Le plan d'action liste les mesures à réaliser pour y parvenir. Chacune des mesures est priorisée selon une échelle temporelle, soit :

- maximum 2 ans pour la priorité 0
- de 2 à 5 ans pour la priorité 1
- de 5 à 15 ans pour la priorité 2
- de 15 à 30 ans pour la priorité 3
- dans les 5 ans pour la priorité 4 qui recense ce qui touche un distributeur voisin.

Le présent message porte sur les actions 0 et 1 encore à réaliser, dont l'échéance a été planifiée à 2026. Pour éviter une modification de la taxe durant la législature, la proposition est de les réaliser, non pas sur 3 ans, mais sur 5 ans, soit jusqu'à 2028.

La forme de crédit cadre sur plusieurs années permet également de garder une certaine flexibilité sur le calendrier des réalisations en cas d'événements non planifiables, tels que ruptures de canalisations ou de nouveaux projets impactant les zones à rénover.

Les mesures planifiées sont d'ordre factuel. Elles concernent principalement la rénovation de la station de pompage de Berlincourt et d'une cuve du réservoir Côte de la Chaux, le renouvellement de conduites franchissant la Sorne, l'adaptation de certains documents du service des eaux, la réalisation d'un concept d'exploitation des fontaines communales, l'installation d'un monitoring qualitatif et quantitatif des ressources non équipées.

En outre, une seule mesure peut être qualifiée de « stratégique ». Il s'agit de l'étude de faisabilité ou non, de fusionner totalement le service des eaux de Haute-Sorne et le service intercommunal des eaux de Courtételle et Haute-Sorne (village de Courfaivre).

A relever que les mesures répétitives intitulées « Renouvellement des conduites en raison de l'âge ou du diamètre ; Réalisation de bouclages ; Optimisation du réseau de distribution » ne sont pas pris en considération dans la présente demande, car elles seront intégrées dans les réfections de rues à venir (objets de crédits séparés).

Toutes les mesures à caractère partiellement suprarégionales sont également extraites du présent crédit-cadre. Elles font l'objet d'un crédit d'étude séparé.

### **4. Procédure**

Une priorisation des mesures à réaliser sera établie avant de concevoir les projets d'ouvrages.

Pour certaines mesures, des procédures d'autorisation devront être sollicitées auprès du Canton.

La loi sur les marchés publics définira enfin la phase de réalisation des actions.

## 5. Délai de réalisation

Les études débuteront au début d'année 2024 et les travaux se termineront au plus tard à la fin de l'année 2028.

## 6. Coût des travaux et/ou études

Le coût de l'ensemble des travaux planifiés sur la période 2023-2028 est estimé à CHF 1'150'000.-

## 7. Considérations financières

L'investissement brut est de CHF 1'150'000.-, à charge du financement spécial « approvisionnement en eau (710) ».

Coûts des projets	CHF TTC
Conduites	330'000
Réservoirs	180'000
Captages, pompages	250'000
Station de traitement, automatisation	173'000
Compteurs	-
Autres	112'000
Valorisation du suivi de projet par administration - 10%	105'000
Subventions à recevoir	p.m.
<b>Total CHF TTC</b>	<b>1'150'000</b>

Vu les obligations légales et sanitaires liées à ces mesures, des subventions cantonales sont à prévoir (monitoring). Concernant certaines mesures, il sera peut-être possible d'obtenir quelques subventions de la part de l'ECA. Elles seront quantifiables lors de la réalisation des projets d'ouvrages.

Plusieurs des mesures demandent et sont du travail administratif de professionnels de la branche.

Le message présenté donne compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement des différents objets.

## 8. Financement

La dépense à charge du financement spécial est la suivante :

Désignation	Montant
<b>Coût total du projet</b>	<b>1'150'000</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>1'150'000</b>

**Recours possible à l'emprunt** CHF 1'150'000.-  
(dans la mesure du possible le financement par les recettes courantes sera privilégié)

### **Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :**

Selon le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) le taux d'amortissement est défini par rapport à la durée de vie de l'objet.

Les charges financières sont projetées au terme des réalisations.

### **Charge financière annuelle :**

La charge financière annuelle sera assumée par le financement spécial, fonction 710 Approvisionnement en eau.

<b>Charge financière - montants en CHF</b>	<b>Invest</b>	<b>Taux</b>	
Conduites et hydrants	330'000	1.25%	4'125
Réservoirs	180'000	1.52%	2'727
Captages, pompages	250'000	2.00%	5'000
Stations de traitement, automatisation	173'000	3.00%	5'190
Compteurs	-	6.66%	-
Autres	112'000	10.00%	11'200
Valorisation du suivi de projet par administration	105'000	2.70%	2'835
<b>Sous-total amortissements</b>			<b>31'077</b>
Charges d'intérêts, taux moyen de 2.5 %	1'150'000	2.50%	28'750
<b>Charge annuelle à charge du compte</b>			<b>59'827</b>

\*taux amort. Valorisation du suivi est un taux moyen par rapport aux objets du crédit

## **9. Préavis des autorités**

Le Conseil communal, préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à préaviser favorablement le message tel que présenté.

Haute-Sorne, le 4 septembre 2023

**Au nom du Conseil communal**  
**Le Président**                      **Le Chancelier**  
**Eric Dobler**                      **Raphaël Mérillat**